



Problèmes de fissures

Par **copro1259**, le **09/12/2020** à **12:28**

Bonjour,

voilà je vous expose notre problème : notre copropriété présente plusieurs fissures, qui ont grandi et qui sont présentes également sur le mur intérieur de l'appartement pour certaines, dans le prolongement des fissures des façades extérieures, et qui se sont agrandies depuis plusieurs semaines...et certaines sont clairement infiltrantes : présence de moisissure à l'endroit où se trouve la fissure

Le syndic a accepté de faire venir un expert, qui a baclé le travail : n'a pas mesuré la largeur ou la profondeur des fissures, regarde les fissures en moyenne à 1 mètre de celles-ci !

Et nous a donné à chaque fissure comme réponse "non elles ne sont pas dangereuses..alors que plusieurs se sont agrandies, et une provoque une infiltration d'eau, mais pour lui, non c'est un problème d'aération, il a parlé de "pont thermique" il me semble. Donc seule recommandation : ravalement + isolation thermique.

Il n'a pas fait mieux que le syndic qui n'est pas un expert : en gros il a pris des photos, c'est tout...

Donc comme les fissures ne sont pas dangereuses, la réparation de celles-ci devra passer par un vote à l'AG.

Comme vous l'avait compris nous avons des doutes sur ses conclusions vu les méthodes employées par l'expert... Quels sont les recours possibles ?

Nous ne sommes pas rassurés et ne voudrions pas qu'un jour un mur s'effondre chez un copropriétaire ou chez nous, ou un balcon (car il y a des fissures sous les balcons, qui ne sont pas dangereuses selon lui...)

Si on avait plus de moyens, on paierait bien un autre expert, mais les tarifs sont chers...

Merci d'avance pour votre aide.

Par **copro1259**, le **09/12/2020** à **13:15**

Bonjour,

oui effectivement, comme je l'ai dit, vu que ce n'est pas considéré comme urgent selon l'expert, il faudra demander à ce que cela soit inscrit à OdJ de la prochaine Assemblée.

Sauf que cette Assemblée se fera dans plusieurs mois, donc il ne nous restera plus qu'à croiser les doigts pour que tout tienne le coup...

Bon et pour ce qui est de l'expert, c'est un expert en fissures en toute logique (Le cabinet dans lequel il travaille fait des expertises en tout genre., dont les fissures, donc en toute logique...), de toute façon nous recevrons bientôt son rapport, donc ce sera indiqué dessus et l'on sera fixé.

merci pour votre réponse